

## INFO / ARBITRAGE N° 81 MARS/AVRIL 2010

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

### Sommaire

- |   |  |
|---|--|
| 1 – ARROW HEAD et championnat de France :<br>Cadet ou junior ?          | 8 – Marque de fabrique   |
| 2 – FITA TARGET (2x70m et 2x60m) et<br>catégories d'âge                 | 9 – Tir en campagne  |
| 3 – Prérogatives de l'arbitre assistant                                 | 10 – Fin de l'entraînement et début des tirs<br>(FITA, Salle, Fédéral) |
| 4 – Licence découverte et catégorie découverte :<br>quelle différence ? | 11 – Scope « TITAN »   |
| 5 – Diamètre maximum des flèches (wraps)                                | 12 – Scope Division « Arc Nu » :<br>poids additionnel non autorisé     |
| 6 – Inclinaison des cibles  | 13 – Tir en campagne : la rotation                                     |
| 7 – Viseur  | 14 – Palette pour arc nu   |
|   | 15 – Début du tir  |

### 1. ARROW HEAD et championnat de France : cadet ou junior ?

Un jeune de 17 ans (cadet pour la FITA et junior pour la FFTA) souhaite participer à un concours donnant droit aux ARROW HEAD de tir en campagne.

Que faire s'il souhaite obtenir une distinction internationale (arrow head) et une sélection pour le championnat de France ?

Réponse : lors d'un ARROW HEAD, ce jeune de 17 ans a le choix :

- soit il s'inscrit en catégorie cadet, donc tire au piquet bleu. S'il obtient les points nécessaires (tir au piquet bleu), il peut obtenir les ARROW HEAD vert de brun (article A.8.4.1.), mais il ne peut pas avoir de sélection pour le championnat de France : ni en cadet puisqu'il a 17 ans, ni en junior puisqu'il n'a pas tiré aux distances des juniors.
- soit il s'inscrit en catégorie junior puisque l'article A.5.3.1. le permet. Il tire donc au piquet rouge. En règlement international, les surclassements n'existent pas. Dans ce cas :
  - il peut obtenir les ARROW HEAD, comme tous les autres archers tirant du piquet rouge
  - il peut obtenir une sélection pour le championnat de France en catégorie junior.

Cette situation ne peut se rencontrer que pour cette saison (jusqu'au 31 août). En effet, les catégories d'âge des cadets et des juniors seront uniformisées la saison prochaine entre la FITA et la FFTA.

## 2. FITA TARGET (2x70m et 2x60m) et catégories d'âge

Les FITA TARGET sont des distinctions internationales de la FITA. Une nouvelle distinction a été créée, les TARGET ARGENT, réservées aux cadets et aux vétérans (y compris les super vétérans).

- **les cadets** (garçons et filles jusque dans l'année de leur 17<sup>ème</sup> anniversaire) et **les vétérans** (hommes et femmes) tirent **2 x 60m** : ils peuvent obtenir les TARGET ARGENT (avec les scores donnés à l'article A.8.5.4.3.).
- **si ces cadets et vétérans** souhaitent concourir pour les FITA TARGET (article A.8.5.4.2.), ils doivent s'inscrire en juniors pour les cadets, en seniors pour les vétérans et supervétérans et tirer 2 x 70m.

Pour obtenir une sélection pour les championnats de France 2010 à l'occasion d'un concours FITA TARGET, il est nécessaire de tirer dans les catégories d'âge et aux distances définies par la FFTA ; 70m pour les cadets, vétérans et supervétérans.

## 3. Prérogatives de l'arbitre assistant

Dans les dernières modifications du Manuel de l'Arbitre, il est dit que l'Arbitre Assistant n'a pas autorité à supprimer une valeur de flèche. C'est exact, sauf quand l'arbitre assistant opère en qualité de Directeur des Tirs : dans ce cas, il peut supprimer (et transformer en M) la meilleure flèche de la volée d'un archer ayant tiré hors du temps de tir alloué.

## 4. Licence découverte et catégorie découverte : quelle différence ?

Il ne faut pas confondre "licence découverte" et "catégorie découverte" :

### ***\*"La licence découverte"***

La licence découverte, qui répond à un véritable besoin des clubs, permet d'accueillir, aux beaux jours (à partir de mars), de nouveaux archers, pour une durée limitée (jusqu'à la nouvelle saison, le temps d'apprendre les rudiments).

De plus, ce titre permet de comptabiliser vis à vis des autorités administratives l'adhérent dans les effectifs du club, et ce, à un prix très avantageux.

Cette licence n'ouvre pas droit à la compétition mais elle offre un service complet en matière d'assurance.

Période de délivrance : du 1er mars au 31 août inclus.

Pour qui ? : Les nouveaux licenciés (1<sup>ère</sup> licence) toutes catégories.

Si des organisateurs ou des arbitres autorisent des archers à prendre part à une compétition, même en n'étant pas classés, ils prennent un grand risque s'il devait arriver un accident. En effet, la licence découverte n'ouvre pas droit à l'assurance individuelle accident sur une compétition.

### ***\* La catégorie "découverte"*** : promotion des disciplines de parcours depuis le 01/01/1999.

Catégorie ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition (donc les poussins sont exclus).

Il n'y a pas de classement, le tir se fait du piquet blanc.

Pour pouvoir participer à une compétition en "catégorie découverte", une licence fédérale "normale" est nécessaire.

## 5. Diamètre maximum des flèches (wraps)

Dans l'info/Arbitrage n° 80 de Février 2010, point 1, nous évoquons le diamètre maximum des flèches suite à l'utilisation de décorations adhésives sur les flèches (wraps).

La FFTA a soumis une demande d'éclaircissement auprès de la FITA. Un nouveau texte d'application a été approuvé par le Conseil de la FITA :

Le diamètre maximum des flèches ne peut pas excéder 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation, pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive.

*(Application le 06/03/2010).*

## 6. Inclinaison des cibles

*Rappel* : l'inclinaison des cibles est définie par le règlement :

- lors des tirs en extérieur, l'inclinaison des cibles doit être comprise entre 10 et 15° (voir article B.1.3. du règlement international du tir en extérieur).
- lors des tirs en salle, l'inclinaison des cibles est comprise entre la verticale et 10° (voir article B.1.3. du règlement international du tir en salle).

## 7. Viseur



Bien que n'ayant aucun élément électrique ou électronique, ce type de viseur télescopique (utilisé pour le tir au pistolet ou à la cabine) n'est pas autorisé lors des compétitions de tir à l'arc, même en arc à poulies.

En effet, ce viseur dispose de 2 lentilles, une à chaque extrémité, ce qui est interdit.

## 8. Marque de fabrique



Les marques de fabrique, les inscriptions, de la publicité, des dessins sur la fenêtre d'arc sont autorisés, uniquement en divisions arcs classiques et arcs à poulies.

Dans les autres divisions d'arc, en particulier les arcs nus, les marques de fabrique, la publicité et autres inscriptions ou dessins doivent être recouverts d'un matériau quelconque afin de ne pas être visualisés et permettre ainsi une aide à la visée.

Cependant, les marques de fabrique sont autorisées sur la face interne des deux branches dans toutes les disciplines.

## 9. Tir en campagne

*Rappel* : un compétiteur peut emmener avec lui sur le parcours le règlement ou une partie du règlement du tir en campagne et le consulter pendant la compétition.

Le concurrent peut afficher les réglages de son viseur en fonction des distances sur son viseur ou sur un document séparé à la vue de tous, mais aucune représentation par courbes ou estimation des pentes.

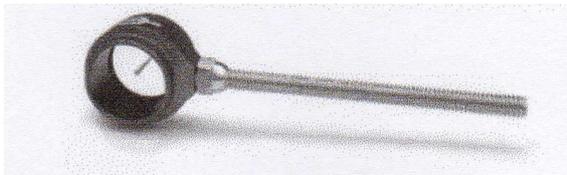
Par contre, toute note personnelle, manuscrite, dactylographiée ou informatique est interdite.

## 10. Fin de l'entraînement et début des tirs (FITA, Salle, Fédéral)

Lors des grands championnats internationaux (Jeux Olympiques, championnat du monde), il est obligatoire de changer les blasons après la session d'entraînement de 45 minutes. Donc un arrêt de 15 minutes est nécessaire.

Pour toutes les autres compétitions, les organisateurs ne sont pas tenus de changer les blasons après l'entraînement. Le concours peut donc commencer dès la fin de l'entraînement.

## 11. Scope « TITAN »



Le scope "TITAN" est autorisé en arc classique à condition que le verre n'ait aucun pouvoir grossissant.

## 12. Division « Arc Nu » : poids additionnel non autorisé



En division "Arc Nu", le poids additionnel doit être monté directement sur la partie inférieure de la poignée d'arc.

Sur cette photo, la masse verte est en caoutchouc, elle est vissée sur une pièce intermédiaire : les deux éléments sont considérés comme des dispositifs d'absorption des chocs, ce qui est interdit.

Pour être autorisé, un poids additionnel ne doit comporter aucun dispositif amortisseur et aucune pièce intermédiaire (joint ou autre).

## 13. Tir en campagne : la rotation

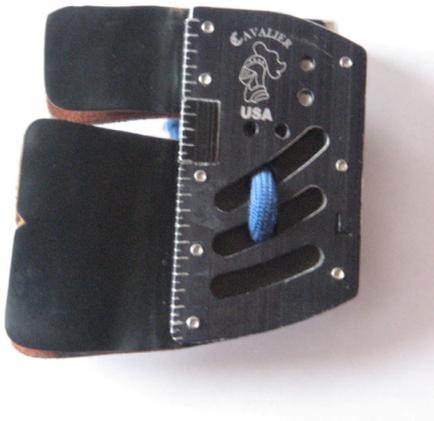
Dans cette discipline, la rotation, à l'intérieur d'un peloton, est obligatoire :

- poste 1 : A et B tirent en premier, C et D tirent en second
- poste 2 : C et D tirent en premier, A et B tirent en second.

Cependant, cette rotation peut être momentanément interrompue, le temps de la réparation lors d'un incident de matériel, par exemple. La rotation doit reprendre dès la fin de la réparation.

Par ailleurs, à l'intérieur d'un même peloton, les archers (par exemple A et C) sont autorisés à échanger les positions de tir données par l'organisateur, dans la mesure où tous les archers du peloton sont d'accord et que cet arrangement reste inchangé jusqu'à la fin de l'épreuve.

#### 14. Palette pour arc nu



Cette palette est autorisée en division "Arc Nu"

Dans son livre des règlements applicables au 1<sup>er</sup> avril 2010, la FITA a écrit un nouveau texte concernant l'utilisation des palettes en division arc nu.

Ainsi, l'article B.3.8.2.2. du tir en campagne est modifié comme suit :

Pour les arcs nus, les coutures sur les palettes doivent être de couleur unie, les points et les lignes doivent être de même taille, forme et couleur. Des repères supplémentaires ou des inscriptions ne sont pas autorisés.

De ce fait, les marques (lettres) qui étaient autorisées sont maintenant interdites.

#### 15. Début du tir

Lors des championnats de la FITA, une session d'entraînement est prévue, d'une durée de 20 à 45 minutes, et cet entraînement doit cesser 15 minutes avant le début du tir compté.

Lors des épreuves éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

Lors des autres compétitions, la durée de l'entraînement peut être réduite et la compétition (tir compté) commencera dès que possible : ainsi, les 15 minutes d'arrêt ne sont pas obligatoires.

(Cf le Manuel de l'Arbitre, Règlement international du tir en extérieur, article A.3.2).